



**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 AVRIL 2024**

Présents :

Maire : BESNIER Didier, président de séance

Adjoints au Maire : LEVARDON Michel - SAPLANA Javier - GROUILLER Elodie
SOUCHE Antony

Conseillers délégués : SAVINAS Gaëlle - COULLOMB Fabien - COLLOCA Cindy

Conseillers municipaux : MEILHAC Laurent - PONCON Lydie - SAVELLI Eric
BOYER Marc - AYMARD Jean-Pierre - MEYNIER Laurent

Procurations : CHAMBOVET Cyrielle à COLLOCA Cindy - LABELLE Séverine à BESNIER Didier

Absents : CANESTRARI Véronique - BLANGERO Nathalie – BOUR Lydie

M. Antony SOUCHE est désigné secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du 18 mars 2024
2. Demande de subvention pour la rénovation de l'aire de jeux des enfants
3. Demande de subvention pour l'extension de la vidéoprotection
4. Demande de subvention pour la mise à jour du schéma assainissement
5. Participation à la classe de neige
6. Protocole transactionnel pour le raccordement de la station d'épuration à Suze la Rousse
7. Convention de partage de fiscalité ZAE
8. Convention passage fibre
9. Avis projet de SAGE bassin versant du Lez
10. Modification du tableau des effectifs
11. Questions diverses

M. le Maire ouvre la séance à 19h02.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les délibérations prévues au point 8 et 9 de l'ordre du jour sont retirées faute d'éléments d'information suffisants.

1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 18 mars 2024

Comme à chaque point à l'ordre du jour, M. le Maire demande s'il y a des questions. En l'absence de remarque, M. le Maire met le compte rendu au vote.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

M. le Maire informe également le Conseil Municipal d'un changement de la loi, il n'est plus question de compte rendu mais de procès-verbal de séance. Pour Rochegude il y aura juste le titre qui changera car on avait déjà le contenu d'un procès-verbal.

A noter que la mention de tous les échanges n'est pas obligatoire.

2) Demande de subvention pour la rénovation de l'aire de jeux des enfants

M. Fabien COULLOMB, conseiller municipal délégué, arrive à 19h09.

Mme Gaëlle SAVINAS, conseillère municipale déléguée, informe les membres du Conseil Municipal que les travaux de l'aire de jeux vont bientôt être lancés. La société Proludic a été retenue pour la création de deux espaces de jeux, à savoir un espace à la place de l'aire actuelle et un espace à l'écart pour les plus grands.

Il convient maintenant d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès de la Région et auprès du Département.

Il est donc proposé au Conseil Municipal

- D'approuver le projet de rénovation de l'aire de jeux des enfants ainsi que la création d'une aire de jeux pour les 5-8 ans
- D'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions pour la rénovation de l'aire de jeux des enfants

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

3) Demande de subvention pour l'extension de la vidéoprotection

M. Fabien COULLOMB, conseiller municipal délégué, indique que comme il avait été expliqué lors du vote du budget, il y aura deux points de caméras supplémentaires : un au rondpoint de la cave et un à l'espace Jean MOUTON.

Il convient maintenant d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès du Département.

Il est donc proposé au Conseil Municipal

- D'approuver le projet d'extension du système de vidéoprotection
- D'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions pour l'extension de la vidéoprotection

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

4) Demande de subvention pour la mise à jour du schéma assainissement

Mme Amélie HOUDART, Directrice Générale des Services, rappelle que le projet de mise à jour du schéma assainissement a été inscrit au budget 2024 et qu'il convient maintenant d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès du Département et de l'Agence de l'eau.

Il est donc proposé au Conseil Municipal

- D'approuver le projet de mise à jour du schéma assainissement
- D'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès du département et de l'agence de l'eau

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

5) Participation à la classe de neige

M. le Maire rappelle informe les membres du Conseil Municipal que comme chaque année le groupe scolaire Simone Veil sollicite la commune pour participer à la classe de neige qui a eu lieu cette année du 18 au 22 mars 2024 pour un montant de 1275€.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la participation à la classe de neige pour un montant de 1275€

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

6) Protocole transactionnel pour le raccordement de la station d'épuration à Suze la Rousse

Mme Amélie HOUDART, Directrice Générale des Services, rappelle que depuis décembre 2020 la commune de RocheGude s'est raccordée à la station d'épuration de Suze la Rousse. Les modalités techniques, administratives et financières de ce raccordement sont régies par une convention en date du 14 novembre 2019. Aux termes des premières années de fonctionnement, les parties se sont rapprochées afin de procéder aux règlements des clauses techniques et financières pour les années 2021, 2022 et 2023. Il y a eu des points de divergences notamment sur la participation financière demandée à la commune de RocheGude. Le protocole transactionnel qui est soumis au vote du Conseil Municipal a pour objet de solder les arriérés 2021, 2022, 2023.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les termes du protocole transactionnel entre la commune de RocheGude et de Suze la Rousse concernant le raccordement à la STEP de Suze la Rousse
- D'autoriser M. le Maire à signer le protocole transactionnel

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

7) Convention de partage de fiscalité ZAE

M. le Maire rappelle que la compétence des zones d'activités économiques a été transférée à la communauté de communes qui n'a pas les moyens humains d'en assurer la mise en œuvre. La CCDSP a redélégué aux communes la gestion des ZAE par le biais d'une convention de partage de fiscalité. Pour 2024, l'entretien de la ZAE par les services de la commune a coûté 2974 euros

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le montant de la convention de partage de fiscalité arrêté à 2974€ pour la commune de RocheGude
- D'autoriser M. le Maire à signer ladite convention avec la Communauté de Communes Drôme Sud Provence ;
- Dire que les éventuelles avances versées par les communes au titre de la convention de partage viendront en déduction du montant total lors du versement.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

8) Modification du tableau des effectifs

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les membres du CST ont rendu un avis favorable à l'unanimité le 8 avril 2024 suite à la création le 18 mars d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet de 30h pour que l'agent en charge de l'urbanisme passe à 30h.

Il convient donc maintenant de procéder à la suppression du poste à temps non complet à 24h hebdomadaires. Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet de 24h à partir du 1^{er} mai

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

9) Questions diverses

- DIA : M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu les DIA 2024-5 à 2024-7 pour lesquelles la commune n'a pas fait valoir son droit de préemption.
- Invitation de la directrice du groupe scolaire pour le 16 mai 18h pour la découverte de ma pratique de la musique et de la danse du monde dans l'amphithéâtre de l'école.
- Bornage le 6 mai à 9h45 sur la ZAE.
- CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) : la communauté de communes a décidé de prendre en charge la CPTS pour les huit communes concernées dont RocheGude fait partie.
- Contrat Suez : jusqu'à présent la commune gérait en régie son réseau d'assainissement. Il restait un contrat suez pour les trois postes de relevages (Voulonge, Marc Bonnefoy et ZAE). Le contrat suez est arrivé à échéance au 31 décembre 2023. On propose pour l'instant de ne pas renouveler le contrat avec Suez et de gérer en direct.
- Analyse des besoins sociaux : elle est obligatoire pour les communes de plus de 1500 habitants. M. Michel LEVARDON, 2^{ème} adjoint, est chargé de piloter le dossier en lien avec le CCAS.
- Elections européennes du 9 juin 2024 : M. le Maire rappelle que la présence des élus municipaux est obligatoire.

Séance levée à 19h48.

Le Maire, Président de séance,
Didier BESNIER



Le Secrétaire de séance,
Antony SOUCHE